

28 fév 2025 -14:29

Conseil des ministres du 28 février 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 28 février 2025 sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Simplification administrative du paiement de la rétribution des déclarations de mélanges dangereux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant et simplifiant les modalités de paiement de la rétribution des déclarations de mélanges dangereux au Centre antipoisons.

Les informations permettant au Centre antipoisons de répondre aux questions sur les crises sanitaires doivent être fournies par les entreprises avant la mise sur le marché des mélanges dangereux.

Les déclarants sont tenus de payer une rétribution au moment de la déclaration d'un mélange dangereux, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits.

Le projet d'arrêté royal vise à aligner les informations à fournir sur les exigences du Règlement n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Il adapte également les modalités de paiement de la rétribution en introduisant une simplification administrative pour les entreprises et pour l'administration.

Il s'agit d'une pure mesure de gestion visant à assurer la continuité du service aux entreprises et aux citoyens.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, et l'arrêté royal du 21 avril 2016 relatif à la notification des mélanges classés comme dangereux en raison de leurs effets sur la santé ou de leurs effets physiques au centre national de prévention et de traitement des intoxications

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Mesures restrictives en matière de transbordement de GNL russe - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Energie Mathieu Bihet le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal concernant des mesures restrictives en matière de transbordement de GNL russe. Le projet s'inscrit dans l'exécution du quatorzième paquet de sanctions contre la Russie.

Le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit un ensemble d'obligations et de mécanismes de contrôles destinés à garantir le respect des interdictions énoncées dans le règlement (UE) 2024/1745.

Ces interdictions comprennent :

- l'interdiction de fournir des services de rechargement sur le territoire de l'Union aux fins d'opérations de transbordement de gaz naturel liquéfié originaire de Russie ou exporté de Russie
- l'interdiction de fournir, directement ou indirectement, une assistance technique, des services de courtage, un financement ou une aide financière en lien avec l'interdiction énoncée ci-dessus

Les acteurs concernés seront informés pour être prêts lors de l'entrée en vigueur des mesures, fin mars 2025.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Loi de finances pour l'année budgétaire 2025 : deuxième tranche

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi de finances pour la deuxième tranche des douzièmes provisoires, pour les mois d'avril, de mai et de juin 2025.

Afin d'assurer le fonctionnement des services publics, un avant-projet de loi ouvrant des crédits provisoires sera élaboré et soumis à l'approbation de la Chambre des représentants.

Les crédits du dernier budget approuvé de 2024 servent de base au calcul des douzièmes provisoires. Les hypothèses, principes et paramètres utilisés dans l'élaboration de l'avant-projet de loi ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin de l'année budgétaire 2025 sont fixés dans la circulaire du 15 janvier 2025.

Le ministre du Budget est autorisé à déposer à la Chambre des représentants la deuxième tranche des douzièmes provisoires pour 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Intégration des services publics fédéraux de programmation

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'intégration des services publics fédéraux de programmation (SPP).

Conformément à l'accord de gouvernement, le SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes ainsi que le SPP Politique scientifique seront intégrés dans leur service public fédéral (SPF) d'origine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Élaboration d'un plan budgétaire et structurel à moyen terme

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem et du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les lignes directrices en vue de l'élaboration du premier plan budgétaire et structurel national à moyen terme.

En application du nouveau cadre budgétaire européen, la Belgique doit présenter pour la première fois un plan de ce type, dans le cadre du règlement européen 2024/1263.

Les principales lignes directrices sont la trajectoire de référence, les projections budgétaires pour 2024, des réformes et des investissements, le niveau d'implication des communautés et des régions, ainsi qu'une demande de recalcul de la répartition de l'effort proposée par le Conseil supérieur des finances sur la base des projections du Bureau fédéral du Plan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
pol.vandendriessche@kcfm.be

28 fév 2025 -14:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2025

Proposition globale de budget 2025 pour les soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition globale de budget pour les soins de santé pour l'année 2025.

La proposition repose sur une norme de croissance de 2,5 % en plus de l'indexation. Elle prévoit les mesures nécessaires pour maintenir le budget sur la bonne voie.

Le ministre des Affaires sociales est chargé de la suite de la mise en œuvre du budget des soins de santé pour l'année 2025.

Le ministre des Affaires sociales est en outre tenu d'élaborer, en concertation avec les acteurs, un ensemble de mesures de contrôle s'élevant au moins aux montants réservés et aux sous-utilisations figurant dans la proposition de budget, avec effet au 1er janvier 2026.

Le Conseil des ministres confirme enfin la trajectoire d'économies prévue pour les spécialités pharmaceutiques 2021-2024 et charge le ministre des Affaires sociales d'examiner, en concertation avec le secteur, des mesures alternatives lorsque la trajectoire d'économies n'est pas réalisée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be